



**MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Examen professionnel de TSPDD

Session 2024

Rédacteurs

Bénédicte LETROUBLON, attachée principale d'administration de l'État, présidente du jury

Daniel DEJARDIN, retraité en tant qu'administrateur en chef de première classe des affaires maritimes, vice-président du jury

Pierre-François GUIMONT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, membre du jury

Anne-Laure JEANNEZ, ingénieure des travaux publics de l'État, membre du jury

Références internet

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicienne-superieure-principale-du-developpement-durable-tspdd-examen-professionnel>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE/LA SÉLECTION DE DOSSIER	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	6
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	7
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	8
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	9

Rapport général du président du jury

*Madame Bénédicte LETROUBLON Attachée principale d'administration de l'État
examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable
session 2024*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

L'examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable, session 2024, a été organisé conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
- au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- à l'arrêté du 23 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable et fixant le nombre de postes ;
- à l'arrêté du 17 mai 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024 ;
- à l'arrêté du 06 septembre 2024 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024 (examineurs/trices pour les oraux).

B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite d'admissibilité à l'examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD) s'est déroulée le 23 mai 2024.

L'épreuve d'admission s'est déroulée du 07 au 11 octobre 2024 à La Défense – Grande Arche.

C. Statistiques

Le nombre d'inscrits en 2024 est le plus faible depuis 4 ans avec un nombre de places offertes aux 3 spécialités stable par rapport à 2023. Le pourcentage d'absents lors de l'épreuve écrite est également plus faible (21%) qu'en 2023 (26%).

Le nombre de candidats admissibles ne s'étant pas présentés aux épreuves orales est inférieur à celui de l'année dernière (5 candidats).

Toutefois le jury ne peut que regretter que les candidats ne préviennent pas tous de leur absence que ce soient aux épreuves écrites ou aux oraux. L'organisation de cet examen représente en effet un certain coût pour l'administration en termes d'acheminement des sujets, d'organisation et de surveillance des salles. Une absence lors des oraux a également un impact en termes d'organisation et de mobilisation des examinateurs, prévenir de son absence le plus tôt possible fait partie des attendus des fonctionnaires auprès de leur employeur.

Années	2024			2023			2022			2021		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	410	126	284	474	126	348	441	127	314	448	127	321
Présents	323	99	224	349	97	252	290	72	218	271	74	197
Admissibles	63	33	30	66	31	35	89	26	63	88	39	49
Admis sur LP	21	12	9	21	11	10	32	7	25	35	11	24
Admis sur LC	5	1	4	4	0	4	2	0	2	1	0	1

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE/LA SÉLECTION DE DOSSIER

Les candidats choisissent au moment de leur inscription l'une des trois spécialités : techniques générales (TG), exploitation et entretien des infrastructures (EEI), navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG). Le jury a ainsi conçu trois sujets portant chacun sur une thématique en lien avec la spécialité issue des politiques publiques portées par les ministères chargés du développement durable et du logement conformément aux textes réglementaires rappelés dans la partie I.A. du présent document.

Chaque sujet présente un dossier documentaire de quinze pages maximum comportant un ensemble de documents, tous en lien avec le sujet, et de nature variée : supports de communication, articles de presse, extraits de site institutionnel, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques.

Le sujet propose un ensemble de quatre questions de niveau de difficulté croissante qui permettent au candidat de démontrer ses compétences de compréhension, d'analyse et de synthèse. Le candidat est invité à s'appuyer sur les documents pour répondre aux premières questions puis à s'en dégager pour rédiger une réponse structurée qui lui permet de mettre en valeur ses connaissances et les éléments issus de sa réflexion sous forme de propositions ou de suites à donner.

Ainsi que cela était rappelé dans l'énoncé du sujet, le jury a apporté une attention particulière au respect des règles de rédaction (syntaxe, grammaire) et à l'absence de paraphrase des documents proposés.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Force est de constater que, de même que les précédents rapports de jury le soulignaient, le niveau global à l'écrit est très hétérogène selon les spécialités.

De manière générale il est déploré par les correcteurs qu'un trop grand nombre de copies présentent des insuffisances, notamment sur la forme, qui complexifient la correction. En effet, plus de la moitié des copies étaient mal rédigées, voire très mal rédigées : phrases non structurées ou difficilement compréhensibles, nombreuses fautes de grammaire ou d'orthographe. Ces lacunes interpellent les correcteurs au regard du souhait des candidats d'accéder à des fonctions de catégorie B.

Les efforts des candidats en termes de qualité rédactionnelle, de reformulation, d'explications argumentées et d'apports personnels le cas échéant, ont été particulièrement appréciés et valorisés par les correcteurs.

Remarques sur le fond

Il est attendu du candidat qu'il rédige par lui-même une réponse adaptée aux questions posées. Les correcteurs ont en effet constaté dans de trop nombreuses copies un simple plagiat de document sans aucune tentative de reformulation, de même que des réponses partielles ou qui démontraient une mauvaise compréhension de la question posée.

Les réponses attendues doivent permettre au correcteur d'apprécier les capacités d'analyse et de synthèse des candidats. Or certaines réponses laissent à penser qu'elles ont été rédigées rapidement, sans un temps de réflexion préalable.

La question calculatoire a été traitée de manière très inégale, voire écartée par de nombreux candidats qui n'y ont pas répondu. C'est regrettable car les réponses qui ont su démontrer d'une bonne compréhension du problème posé sans toutefois fournir le bon résultat ont été valorisées.

Enfin de nombreuses copies semblent avoir été rédigées dans l'urgence (réponses inachevées, questions traitées partiellement) et témoignent d'une mauvaise gestion du temps. Les correcteurs ont pu constater que quelques copies, qui avaient pourtant correctement traité les premières questions, ont été pénalisées sur la dernière question par un manque de temps pour finaliser la réponse.

Remarques sur la forme

Le soin apporté à de trop nombreuses copies est insuffisant, ce qui pénalise la note finale. La présentation de la copie est un critère important. La forme est au service du message transmis et permet de guider le lecteur dans son travail de correction.

B. Conseils aux candidats

Se préparer en amont

Il est conseillé au candidat de se préparer en anticipation des épreuves écrites, notamment par un entraînement sur la durée réelle de l'épreuve grâce aux annales des sujets des années

précédentes. Des formations sont également régulièrement proposées par le pôle ministériel aux candidats à l'examen professionnel afin de préparer les épreuves écrites.

S'il est essentiel de maîtriser les bases de la lecture rapide pour optimiser le temps de lecture des documents, il est indispensable que le candidat prenne le temps de lire et de comprendre les différentes questions. Celles-ci peuvent en effet nécessiter une réponse en plusieurs parties. Il est conseillé au candidat de noter les mots-clés afin d'identifier les éléments attendus et de répondre sans précipitation.

Dans sa réponse le candidat privilégiera des phrases courtes et précises. La paraphrase devra être évitée, son emploi peut en effet dénoter un manque de compréhension. Il est conseillé au candidat d'extraire les informations nécessaires du texte et de les reformuler.

Le jour de l'épreuve

Il est conseillé au candidat de commencer par prendre connaissance du sommaire du corpus de textes puis de la liste des questions, avant de se lancer dans la lecture des documents. Ceci lui permettra en effet de ne pas se perdre dans des détails inutiles et de se concentrer sur la recherche des informations lui permettant de répondre aux questions posées.

En ce qui concerne la gestion du temps il est recommandé au candidat de prévoir un temps conséquent pour le traitement des deux dernières questions qui nécessitent davantage d'analyse, de synthèse et demandent parfois des apports personnels.

Le candidat rédigera utilement au brouillon un plan pour ces questions qui attendent une réponse structurée et argumentée.

Enfin il est rappelé ici l'importance du soin lors de la rédaction. Les ratures sont possibles mais doivent être faites avec parcimonie et proprement. Un texte aéré avec des paragraphes distincts permettra de distinguer la suite logique et hiérarchisées des arguments.

Il est indispensable de ménager un temps de dernière relecture afin d'éliminer le maximum de fautes de ponctuation, grammaire et de syntaxe dont il est tenu compte dans la correction.

Il apparaît en effet que les meilleures copies sont notamment celles qui, en complément d'un fond de qualité, ont respecté les éléments fondamentaux de mise en forme, et présentaient avec une écriture lisible des textes de réponse structurés.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Deux groupes de trois examinateurs ont été constitués dans le cadre de l'épreuve orale. Le nombre de candidats admissibles était sensiblement le même que l'année dernière, le nombre de postes offerts étant identique.

La composition de chaque sous-jury respecte parité et diversité d'origines administratives. Cette diversité des membres des sous-jurys permet d'élargir le champ des questions posées.

Dans un climat de bienveillance à l'égard des candidats, les membres du jury ont fait preuve de rigueur, d'objectivité et d'impartialité afin de respecter l'égalité de traitement entre les candidats.

La présidente du jury a assisté à plusieurs entretiens dans chaque sous-jury pour s'assurer de l'homogénéité de l'examen. L'accueil des candidats a été bienveillant, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive.

Les membres du jury apprécient les acquis de l'expérience professionnelle, les motivations, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer des missions dévolues aux techniciens supérieurs principaux du développement durable.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier RAEP n'est pas noté et n'est pas obligatoire. Toutefois ce document permet au jury de préparer l'entretien à venir et de mieux comprendre le parcours professionnel et les motivations du candidat. La rédaction de ce document permet également au candidat de prendre un temps de recul sur son parcours et ses compétences développées ainsi que sur ses aspirations, le préparant ainsi à la construction de sa présentation orale et aux échanges avec le jury.

Si tous les candidats ont cette année remis un dossier, le jury a constaté un traitement inégal dans la rédaction de ce document. Il est notamment relevé que certains candidats ne respectent pas les consignes en termes de longueur maximale des annexes. Il est rappelé ici toute l'importance du soin apporté à ce document qui constitue la première rencontre du candidat avec ses examinateurs. Savoir s'adapter aux règles fait partie des attendus pour un agent de catégorie B.

La présentation des candidats

La présentation des candidats est de manière générale d'un bon niveau, témoignant d'une bonne préparation en amont. Le temps imparti de dix minutes a été respecté par une très grande majorité des candidats.

Très peu de candidats ont dû être interrompus. Ceux dont la présentation était nettement inférieure à dix minutes ont démontré un manque de maîtrise de cet exercice et ont été exposés à davantage de questions.

L'entretien

A l'issue de la présentation, les membres du jury poursuivent par un entretien de vingt minutes avec le candidat en débutant, en général, par un échange sur son expérience, son environnement professionnel proche et ses motivations pour devenir TSPDD.

Le champ des questions s'oriente ensuite sur les connaissances en lien avec les politiques publiques du domaine d'exercice du candidat, puis s'élargit progressivement. Ces questions permettent notamment d'apprécier l'esprit critique du candidat, sa capacité d'analyse et le recul qu'il prend sur son activité et ses missions.

Il est à noter que cette année encore, plusieurs candidats ont fait le choix de s'inscrire dans une spécialité sans rapport avec leur parcours professionnel. Les conséquences de cette possibilité offerte à l'inscription nécessitent d'être évaluées et anticipées par le candidat. En effet de très nombreux candidats n'ont ainsi pas été en mesure de répondre aux questions du jury lorsqu'elles sortaient de leur environnement professionnel direct et portaient sur le domaine de la spécialité, qui peut être très vaste, ce qui a pu être préjudiciable dans la notation finale de l'épreuve orale.

Les examinateurs regrettent également que de trop nombreux candidats éprouvent des difficultés pour décrire l'organisation du pôle ministériel (services centraux, territoriaux) et y situer leur structure.

B. Conseils aux candidats

Le dossier RAEP

Si le candidat choisit de remplir et de transmettre cet écrit, il lui est conseillé d'anticiper sa rédaction et de soigner les éléments renseignés, en termes de précisions et de pertinence sur le fond et de forme : choix de la photographie, respect des consignes (nombre de pages des annexes).

Il est conseillé au candidat de profiter de la possibilité qui lui est offerte ici de mettre en valeur ses réalisations, ses atouts et ses compétences développées. Chaque dossier RAEP doit être unique. Le candidat doit apporter une attention particulière à la rédaction des rubriques qui décrivent ses activités afin de les personnaliser et de distinguer son dossier de celui d'un candidat qui aurait eu un parcours identique.

Des formations à la rédaction des dossiers RAEP existent et il est conseillé de les suivre. Cependant le jury alerte le candidat sur le risque d'un dossier trop standardisé et impersonnel, car issu de copier/ coller de fiches métiers génériques. Le dossier doit permettre en effet aux membres du jury de comprendre les missions réalisées par l'agent, en termes d'enjeux, d'objectifs et de responsabilité.

Certains candidats ont choisi de décrire en annexe une mission réalisée dans le cadre personnel. Le jury rappelle que si tel est le cas, il s'agit lors de l'oral d'être capable d'expliquer la plus-value de cette expérience en lien avec le développement de ses compétences professionnelles.

La présentation des candidats

Éléments généraux :

Le jury a apprécié que la très grande majorité des candidats démontre lors de l'épreuve avoir anticipé et pris le temps de la préparation de leur présentation. Les candidats annonçaient en règle générale leur plan qui était ensuite suivi et avaient un débit de parole maîtrisé malgré une tension légitime.

L'un des écueils observés quelquefois cette année réside dans les textes appris par cœur. En effet, outre le ton mécanique induit par cette technique, si un oubli vient perturber le déroulement de la présentation, les candidats se retrouvent bien souvent dans l'incapacité de reprendre sereinement leur discours. Le jury ne peut qu'inviter les candidats et notamment ceux qui éprouvent des difficultés de ce type à s'entraîner en suivant les conseils dispensés lors des formations aux épreuves orales, en s'enregistrant, ou en répétant leur texte devant un public choisi.

Le jour de l'épreuve le jury conseille aux candidats de prévoir de l'eau.

Objectifs de la présentation :

Le jury rappelle que le temps de la présentation appartient au candidat. C'est un temps qu'il est libre d'organiser comme il le souhaite avant la deuxième partie de l'épreuve orale. Cette présentation constitue une phase d'accroche qui va orienter par la suite les premières questions et l'intérêt du jury pour approfondir certains points.

La présentation permet au candidat de mettre en valeur tel ou tel aspect de son parcours et ses compétences développées en lien avec son projet d'accéder à la catégorie B. Si les trois membres de jury n'auront pas tous forcément pris connaissance de manière exhaustive du dossier RAEP du candidat, il est toutefois fortement conseillé que la présentation orale

se différencie de celle présentée dans le dossier. L'objectif de ces dix minutes est de valoriser le parcours du candidat, ses acquis, de montrer qu'il a su prendre du recul sur sa pratique, et de mettre en lumière ses atouts au bénéfice du corps des TSPDD. Afin de personnaliser sa présentation il est recommandé d'illustrer ses propos de manière concrète (exemples, données chiffrées), au regard par exemple de projets particuliers en expliquant le rôle tenu et les apprentissages induits. Le candidat pourra utilement analyser ses réussites ou difficultés rencontrées et mettre en lumière cette réflexion.

Le projet professionnel

Ce moment est également l'occasion pour le candidat de présenter son projet professionnel. Il pourra notamment démontrer qu'il s'est interrogé a minima sur le changement de posture induit par la réussite à cet examen professionnel et sur les attentes nouvelles de sa hiérarchie.

Le jury apprécie que le candidat se projette dans la suite de son parcours à court et moyen terme. Ce projet devra toutefois apparaître comme étant le fruit d'une réelle réflexion s'appuyant sur une connaissance approfondie du ou des postes évoqués. Le jury ne peut que regretter une absence de questionnement qui démontre un manque de curiosité du candidat.

Remarque

Certains candidats ont fait le choix d'une présentation thématique. Le jury rappelle que cette stratégie, certes intéressante, nécessite une maîtrise accrue du candidat afin que le propos soit clair et que cette structure ne desserve pas la compréhension globale du discours.

L'entretien

Le jury rappelle tout d'abord aux futurs candidats que la dernière partie de l'épreuve orale ne doit pas être appréhendée comme un contrôle de connaissances mais bien comme un échange. Le jury cherche notamment à déterminer la compréhension du candidat de son environnement professionnel et sa prise de recul concernant ses pratiques, en lien avec les enjeux et les objectifs des missions de son service et sa structure.

Il est ainsi conseillé au candidat de suivre l'actualité issue des politiques publiques portées par le pôle ministériel, en consultant les sites institutionnels, en s'abonnant aux publications et lettres d'information diverses. Le site intranet du pôle ministériel permet d'accéder à la présentation de l'organisation des ministères entre administration centrale et services déconcentrés, établissements publics, écoles... Le jury regrette que de trop nombreux candidats ne soient pas en mesure d'expliquer la différence en termes de missions entre une DDT(M) et une DREAL, ou ne démontrent pas d'une certaine prise de recul quant à des orientations récentes ayant un impact sur le territoire. Orientations qui pourtant prennent une place importante dans le débat public au sein de notre société, comme l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) ou les mobilités.

Enfin le jury regrette que les candidats n'aient pas toujours pris le temps d'approfondir leur réflexion afin de se projeter dans une posture de catégorie B. Le jury conseille ainsi aux candidats d'aller rencontrer des techniciens supérieurs principaux pour échanger sur leur quotidien, les enjeux de leurs missions, les attendus de leur hiérarchie, dans un objectif de mise en perspective de ces responsabilités supérieures par rapport aux missions de catégorie C.

Lors de l'entretien il est proposé au candidat une ou plusieurs mises en situation qui permettent d'enrichir l'échange sur un aspect concret du rôle d'un TSPDD. Cet exercice a pour objectif de mettre en valeur la capacité de réaction, d'analyse, voire de management du candidat qui peut ainsi démontrer son aptitude à proposer des solutions concrètes et à argumenter ses choix. Il s'agit donc essentiellement ici de savoir analyser, proposer et argumenter.

Il est précisé que cette année quatre candidats ultra-marins ont bénéficié d'un examen oral en visio-conférence.

Certaines notes à l'oral ont été très faibles. Elles dénotent une insuffisance notable en termes de préparation : présentation très courte, incapacité du candidat à décrire son environnement professionnel proche ou à mettre en perspective ses activités quotidiennes avec les missions de son service.

Certains candidats, fort heureusement très rares, ont fait preuve d'un comportement inadapté à l'exercice. Il est rappelé que même si le jury se veut bienveillant, il convient que le candidat garde une certaine distance avec celui-ci, soigne ses propos et soit attentif à son image.

Les candidats qui ont obtenu une note proche de la barre d'admission doivent l'interpréter comme un encouragement à se présenter à nouveau à cet examen professionnel. Il leur est tout particulièrement conseillé d'approfondir leur prise de recul sur leurs pratiques, leur connaissance du pôle ministériel, des politiques publiques, et leur projection dans les métiers de catégorie B.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont réussi à mettre en évidence cette prise de recul tout en faisant preuve de sincérité, notamment dans les mises en situation, ce qui a permis au jury de mieux appréhender leur personnalité et leur projection dans un parcours professionnel ascendant.